

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Rennes (35)

Premier tour

– le 12/03/2020 –

Action n°1

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;

– en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Le plan vélo sera remis à jour et des réunions régulières à l'échelle de Rennes et de la métropole auront lieu avec le directeur de la voirie et les conducteurs d'opération.

Budget à l'échelle de la Métropole : nous atteindrons 60 € par an et par habitant.e (ce budget prend en compte les aménagements, les stationnements, les services, l'apprentissage et la communication)

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Nous nous engageons à établir un budget vélo de 25 euros par habitant.e dans un premier temps. Si cela s'avère nécessaire notamment suite aux recommandations du comité de suivi opérationnel, il pourra être augmenté les années suivantes. Nous engagerons, dès le début du mandat, en lien avec les associations d'usagers du vélo, une étude précise des actions de sécurisations des voies et pistes actuelles, carrefours et rond-points. Nous entamerons en interne auprès des services techniques, une formation conséquente sur les nouvelles orientations.

Nous aurons également à faire passer dans les têtes que l'usage du vélo ne correspond pas qu'à une petite ballade du dimanche matin mais bien à un moyen de déplacement, urbain, quotidien et rapide.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Je propose de passer immédiatement le budget à 25 Euros par habitants et de progressivement l'augmenter pour arriver en fin de mandat à budget de 40 Euros par habitants (soit environ 10.000.000 Euros par an)

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Dès le début du mandat, le plan vélo sera mis à jour et suivi en adoptant le principe du Roazhon Pacte décrit dans notre programme et qui consiste à replacer les Rennaises et les Rennais au cœur des choix municipaux. Nous augmenterons le budget consacré au vélo pour nous donner les moyens de nos ambitions. Nous passerons des 10€/habitant/an actuellement dévolus au vélo à 30€/habitant/an pour nous rapprocher des villes les plus dynamiques. Ce plan vélo sera cadencé. Il définira dans un premier temps les actions prioritaires à mener pour traiter les points noirs du réseau existant. Il précisera ensuite les actions qui permettront de développer le réseau cyclable intra-urbain sur la ville ainsi que les connexions à établir avec le réseau express vélo. Il projettera également notre action vers les initiatives qui devront être réalisées lors d'un second mandat pour aboutir à rattraper le retard accumulé depuis plus d'une décennie.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous souhaitons faire de Rennes une ville 100% cyclable en déployant un réseau express vélo de plus de 100 Km dans le reste de la Métropole. Ce REV rejoindra le maillage des 500 km définis dans le cadre du schéma directeur vélo afin de contribuer à l'amélioration de la continuité des aménagements et la sécurité de tous les cyclistes. Le montant du budget annuel par habitant pour financer l'usage du vélo est actuellement de 21 euros. Nous porterons ce budget au dessus de 25 euros pour répondre aux enjeux de développement d'un réseau sécurisé de piste cyclable.

Action n°2

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Le conseil des mobilités assurera le suivi régulier de l'évolution du plan vélo.

La question du vélo est transversale, le service Mobilité urbaine sera renforcé pour assurer le suivi des projets vélo.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Un ou une responsable vélo sera désigné.e à la ville de Rennes et sera chargé.e de mettre en place un comité vélo régulier formé d'élu.e.s, de cyclistes, d'associations de cyclistes, usagers d'autres mobilités douces (piétons, trottinettes, rollers etc...) mais aussi conducteur.trices de bus et de taxis.

Un service vélo sera aussi créé au sein de la Métropole afin de favoriser les liaisons cyclables entre les différentes communes et créer un réseau cohérent sur la métropole.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Un des adjoints au maire doit avoir dans ses responsabilités cette fonction.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Le développement de la pratique du vélo nécessite un portage politique assumé et incarné. C'est pourquoi la liste Révéler Rennes a d'ores et déjà identifié un « Monsieur Vélo » en la personne d'Alain Duval. Il aura notamment en charge de l'animation d'un comité vélo qu'il nous paraît indispensable de faire vivre de façon régulière et efficace. Nous n'avons toutefois pas déterminé à ce stade le rythme de ses réunions. L'instance de concertation métropolitaine consacrée aux enjeux de la mobilité effectuera un suivi régulier des actions mises en œuvre : des enquêtes permettront de mesurer l'efficacité des actions conduites. Enfin nous favoriserons l'usage d'applications numériques en open data facilitant les échanges entre citoyens, associations et autorités organisatrices.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Un.e élu.e rennais.e sera désigné.e sur la ville pour accompagner le développement de la politique vélo. A l'échelle de la Métropole, un comité vélo permettra de suivre également la mise en œuvre du PDU. Des formations permettront une montée en compétence en matière d'aménagement urbain propice au vélo. Ces objectifs intégreront le schéma directeur vélo métropolitain.

Action n°3

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Faire du benchmark avec les villes françaises en avance sur le sujet (Grenoble, Strasbourg) et en Europe du nord, pour capitaliser les expériences et réaliser des aménagements de qualité "Bon du 1er coup !!"

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous proposerons aux agent.e.s des formations en interne sur les bonnes pratiques du guide des aménagements cyclables, et en externe avec le Cerema et la Master Class « urbanisme cyclable » Copenhagenize. Nous sensibiliserons également les élu.e.s de quartier sur le terrain.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Nous mettrons en place des plans de formation pour les agents territoriaux mais aussi de la SPL territoire en favorisant la coopération et les échanges de pratiques avec d'autres villes de France et d'Europe. Nos choix politiques en faveur du vélo seront assumés en toute transparence et avec détermination.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Surtout les aménagements "Bon du 1er coup". Une de mes propositions est de mettre en place une règle : "un aménagement urbain dans une rue doit être fait pour au moins 10 ans sans revenir dessus".

Alain Duval (Révéler-Rennes)

De la même manière que nous devons développer des actions d'éducation à destination des automobilistes, des chauffeurs de bus, des cyclistes au respect des aménagements cyclables, et à la connaissance du code de la route, nous formerons l'ensemble des techniciennes et des techniciens en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement. Nous réaliserons des visites d'étude sur les bonnes pratiques mises en place par des villes comme Grenoble ou Strasbourg : il est indispensable de tirer le meilleur parti de leurs expériences pour cesser de faire puis défaire

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Des formations permettront une montée en compétence des techniciens sur les spécificités de ce mode de déplacement. A l'occasion de cop 26 métropolitaine ou d'événements type "In_out" nous échangerons sur des pratiques développées par d'autres territoires afin de nous en inspirer.

Action n°4

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.).

Faire évoluer le [Guide des aménagements cyclables] afin de sécuriser tous les cyclistes et notamment les plus fragiles dans les intersections, dans les couloirs de bus, etc.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Les parcours vélo actuels de Rennes doivent être sécurisés. Cela signifie l'urgence d'en finir avec les voies cyclables en pointillé et mettre en place un plan d'urgence de sécurisation d'abord pour les carrefours dangereux puis tous les autres. Certaines personnes ont délaissé le vélo à Rennes car ils/elles avaient peur et ne sentaient pas en sécurité. Notre objectif sera qu'ils/elles se remettent en selle et que d'autres les suivent y compris les enfants et les personnes âgées.

L'équipe vélo, en concertation avec le comité de suivi, sera chargée de faire évoluer le guide des aménagements cyclables afin de sécuriser la circulation en séparant nettement les différents modes de déplacements (marquer d'une couleur, privilégier les pistes cyclables aux bandes, meilleure signalétique, itinéraires de contournement...)

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Mise en place sur les grands axes de circulations actuellement en 2x2 voies (exemple boulevard de la liberté) avec transfert complet des bus sur l'axe des quais.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

En collaboration avec les usagers et leurs représentants, nous définirons le calendrier des actions prioritaires pour adapter les voiries, traiter les discontinuités cyclables et renforcer la sécurité des pistes. Dans les rues plus étroites, nous poursuivrons les actions permettant une cohabitation intelligente entre piétons, voitures et vélo. Nous expérimenterons les pistes cyclables luminescentes et la colorisation différenciée des pistes cyclables. Nous mettrons également en place une séparation des flux là où cela sera possible. Dans les cas contraires, nous favoriserons un marquage au sol et, si possible, des îlots pavés bombés ou bordurés plus à même d'alerter les automobilistes en cas de chevauchement. Enfin, nous expérimenterons le concept de vélo-rue, permettant l'appropriation de la chaussée par les vélos en particulier en interdisant le dépassement par les voitures mais aussi en diminuant le trafic automobile dans ces rues.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Le Guide des aménagements cyclables sera réécrit avec les associations partenaires afin d'intégrer des nouveaux critères en matière d'aménagement sécurisé.

Action n°5

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : en périphérie [zone d'activités, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Faire évoluer le [Guide de la continuité cyclable durant des travaux] et l'imposer dans les cahiers des charges auprès des entreprises de Travaux Publics et Voiries. L'imposer également aux entreprises du Bâtiment qui réalisent des travaux en bord de voirie avec des empiètements sur les espaces, piétons, cyclables et automobiles.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous mettrons en œuvre un dispositif opérationnel pour vérifier le respect des préconisations et rappeler la règle le cas échéant.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

En complément de l'action 4, les parcours vélo doivent être garantis même en cas de travaux débordant sur la chaussée. Une des premières missions de l'équipe vélo de la ville sera de faire évoluer le "guide de la continuité cyclable durant les travaux" et de l'imposer aux entreprises de BTP en les accompagnant dans leur changement de pratiques.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui pour la protection des itinéraires cyclables lors de travaux sur la chaussée.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Notre plan vélo identifiera les pôles générateurs de flux au sein de la ville afin de prioriser l'accessibilité vélo (centre-ville, centre Alma, Ecopole sud-est, Campus de Beaulieu, de Villejean, etc.) Le renforcement de la sécurité passe par une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux de voirie et bien sûr par un renfort des sanctions aux contrevenants : stationnement sur piste cyclable notamment. Nous ferons donc évoluer le Guide de la continuité cyclable

durant des travaux afin que toutes les entreprises l'appliquent.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous poursuivrons l'aménagement de pistes cyclables de façon à relier les pôles d'attractivité sur la Métropole. Nous veillerons à mieux faire respecter les continuités des itinéraires cyclistes comme celui des piétons, notamment en marge de travaux qui pourraient intervenir sur la voirie.

Action n°6

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Cf. commentaire sur action 4. Le plan vélo doit être global pour mettre en place un circuit vélo cohérent sur la ville et non par tronçon.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui pour la résorption des discontinuités.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Notre objectif prioritaire pour une métropole cyclable : « Zéro Mort » ! Renforcer de la sécurité est nécessaire et urgent. Le manque de sécurité est le principal frein à une pratique sereine du vélo. Nous mettrons donc en place un plan de résorption des discontinuités en commençant par les zones plus dangereuses sur la base des signalements des usagers (les données sont disponibles et insuffisamment exploitées).

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous mettrons en place une stratégie de jalonnement cyclable. Nous sécuriserons l'ensemble des points dangereux et des discontinuités du réseau vélo en trois ans, à partir des cartes des points noirs issue du baromètre 2019.

Action n°7

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Il s'agit d'une action qui peut s'effectuer entre Rennes et ses communes limitrophes mais aussi à l'échelle de la Métropole (cf action 2). Nous agirons pour que le PDU soit plus acquis au développement du vélo sur Rennes métropole. Nous n'avons pas approuvé le PDU en janvier 2020.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui, mais il n'est pas forcément du ressort du Maire de Rennes d'agir sur le lien avec les communes locales. Un travail doit être mené au niveau de Rennes Métropole.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

En lien avec la Métropole, nous accélérerons l'extension du Réseau Express Vélo en créant 150 km supplémentaires de piste conformément au PDU et tout en supprimant les discontinuités sur l'existant. Nous veillerons dans le cadre de l'action métropolitaine à ce que les franchissements de la 2ème ceinture et de la rocade soient particulièrement étudiés pour renforcer la sécurité et rendre confortable les liaisons domicile travail en vélo au départ des communes desservies.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°8

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Aujourd'hui 80% des rues de Rennes sont limitées à 30 km/h. Nous poursuivrons le déploiement de la limite de vitesse dans l'objectif de faire de Rennes une ville à 30. Nous aménagerons en priorité les grands axes de pistes cyclables séparées de la circulation générale.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Les déplacements doivent être possibles sur des zones vélo sécurisées du départ à l'arrivée, c'est à dire les pistes cyclables bien séparées de la circulation sur les 20% d'axes structurants qui composent la ville comme la rue de St Malo, rue de Nantes, boulevard de la Liberté... Quant aux axes secondaires, le maillage doit être travaillé en concertation avec tous les usagers afin de sécuriser les mobilités douces. L'efficacité de ces objectifs découlera aussi d'un décongestionnement de la rocade que nous voulons obtenir par le déploiement d'un RER métropolitain et de la gratuité des transports en commun. Moins de voiture en ville permettra de mieux organiser les axes de déplacements pour tous.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous partageons l'objectif de séparer clairement les flux sur les axes urbains principaux et de constituer des rues apaisées sur les axes secondaires. Ce travail sera mené par étapes progressives en fonction des moyens disponibles et des priorités signalées par les usagers et les associations.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous réfléchissons à des scénarios, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan de circulation pour limiter le trafic de transit sur les axes secondaires afin d'augmenter le linéaire de rues apaisées.

Action n°9

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, nous y sommes favorables. Nous tâcherons de les déployer dès que possible dans le parc camion de la ville et de la métropole.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous appliquerons la législation en la matière et souhaitons que Rennes ne se contente pas de la note D « Climat Vélo moyennant favorable » dans le classement des villes de plus de 200000 habitants dans le baromètre 2019 de la Fédération française des usagers de la bicyclette. La liste Révéler Rennes ne se satisfera pas d'une note de 2,9 (inférieure à la moyenne de 3,5) sur le thème de la sécurité à vélo !

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous envisagerons cette interdiction en fonction des moyens juridiques que le législateur mettra à disposition des collectivités.

Action n°10

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, nous avons signé cet engagement dans le Pacte pour la Transition.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui pour les camions en transit.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Lors des épisodes de pollution impliquant l'établissement d'une ZFE, la réglementation s'appliquera à tous les types de poids lourds. Par ailleurs, dans le cadre du PDU, nous porterons au débat métropolitain la nécessité d'étudier tous les moyens de détournement possibles des véhicules de plus de 3,5 tonnes qui transitent sur les axes urbains de la ville. Voir également la réponse à la question n°27.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous favoriserons les livraisons à vélo en soutenant l'aménagement de plateformes logistiques pour le dernier km

Action n°11

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Il est certain que pour faire une ville cyclable, il faudra réduire la place de la voiture en ville. Nous y sommes évidemment prêts.

Nous observerons les stratégies de shunt des automobilistes et adapterons les conditions de circulation pour les limiter.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Comme beaucoup de nos mesures, ce plan de circulation ne doit pas se dessiner dans un bureau. Il se fera en concertation avec les usagers afin d'être cohérent et accepté.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Par ailleurs, nous expérimenterons le concept de vélo-rue, permettant l'appropriation de la chaussée par les vélos en particulier en interdisant le dépassement par les voitures mais aussi en diminuant le trafic automobile dans ces rues.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Depuis 2013, un plan de circulation intègre peu à peu la nécessité de libérer de l'espace pour les piétons, cyclistes ou transports en commun. Ce document évoluera encore pour être plus ambitieux. Ainsi, dans le cadre de la mise en service de la ligne B du métro, près d'1 million de km parcourus par les bus chaque année seront redéployés dans les communes autour de Rennes. cela permettra d'une part de développer les TEC pour les habitants des communes de la Métropole mais également libérer des espaces dans la ville de Rennes pour pouvoir développer le linéaire de rues apaisées.

Action n°12

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Les zones à faibles émissions ne réduisent pas forcément le flot de voitures en n'apportent pas de contrainte forte sur l'automobile.

Nous préférons expérimenter plusieurs Zones à Trafic Limité dans lesquelles seuls la circulation des transports publics, des services d'urgence, des riverains et des titulaires d'autorisation expresse est autorisée.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, une zone où la circulation et le stationnement des véhicules motorisés (suppression du parking Vilaine) sont exceptionnelles. Il ne s'agit pas forcément que des zones piétonnes car les vélos doivent y avoir leur place avec un espace dédié. Sinon la cohabitation vélo/piétons peut être problématique.

Un accès temporaire à la zone piétonne peut être maintenu pour les véhicules motorisés des riverain-es et les livreur-ses qui disposent d'un badge pour passer les bornes automatiques, qui doivent rouler au pas.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

La mise en place de vélo-rue dans l'hyper centre (par exemple l'axe Colombier - rue-de Nemours - rue de l'horloge - rue d'Antrain) peut permettre cela.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous mettrons à l'étude, en lien avec les services de l'Etat, la définition du périmètre de ZFE le plus adapté aux épisodes de pics de pollution de l'air dans la ville. Ce périmètre pourra éventuellement être instauré de manière définitive lorsque les questions d'accessibilité au centre-ville notamment, pourront être traitées sans pénaliser les riverains, ni les actifs, touristes, consommateurs ou usagers du centre de Rennes dépendants de la voiture (PMR, Personnes âgées, ...).

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Une étude de faisabilité de mise en place d'une ZFE sur la ville-centre sera réalisée d'ici 2024.

Action n°13

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Mais dans le cadre de la révision d'un plan de circulation des aménagements de voiries peuvent s'avérer nécessaires.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Cela va de soi ! Construire un contournement routier est un non-sens écologique, une aberration de notre époque. Par

contre, le flux transit Nord/sud et Est/ouest butent sur des échangeurs mal conçus , notamment porte de Nantes et bien entendu accès RN 24 par la ZI route de Lorient. Ces problèmes nécessiteraient des solutions rationnelles.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Je ne suis pas favorable à de telles restriction.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Le plan vélo s'inscrit dans notre programme plus général sur la mobilité qui a pour objectif de faire sortir le métro de la rocade et de développer un réseau de bus 360° afin de relier les communes de la métropole entre elles et, ainsi, permettre aux automobilistes d'éviter les transits contraints par la ville centre. Nous portons également un projet de création de parkings relais dans les communes le long de ce réseau 360° et dans les communes moyennes desservies de façon à favoriser les reports modaux de la voiture solo vers les transports en commun (entre 5 et 6000 places de prévues). Ce plan bénéficiera en outre de l'aménagement des voies réservées aux bus et co-voitureurs sur les axes entrants du cœur de métropole prévus au PDU. Ils conféreront aux transports en commun et aux co-voitureurs un avantage certains vis-à-vis de la voiture individuelle.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous limiterons les travaux sur le réseau routier uniquement dans des cas de renforcement de la sécurité routière (aménagement de carrefour par exemple) seul aménagement routier la mise

Action n°14

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. exemples : Boulevard de la Tour d'Auvergne, Bld de la Liberté, rue St-Héliér, rue de Brest, rue de St Malo, etc.

Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

L'espace doit être redistribué au profit des piétons, cyclistes et transports en commun. Pour cela, nous reprendrons sur les 2X2 voies une partie de la place aujourd'hui dévolue à la voiture pour y développer les modes actifs.

Les 37 carrefours et grands giratoires identifiés comme étant les plus problématiques seront sécurisés en priorité.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Bien entendu, tous ces aménagements devront être intégrés dans le plan vélo et évalué par le comité de suivi. De plus, cela créera des zones plus apaisées pour les riverains et des quartiers plus agréables à vivre.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous devons effectivement repenser l'espace sans pour autant congestionner le centre-ville. Notamment, certaines rues ou boulevards doivent permettre aux véhicules de sortir efficacement de la ville et ainsi limiter les pollutions. Les aménagements des carrefours et des giratoires pourront être revus sur la base de principes favorisant le maintien de l'espace pour les vélos. L'expérience des villes du Nord sera mise à profit pour le traitement des ronds-points et des tourne-à-gauche. Durant le mandat les ronds-points particulièrement dangereux seront traités.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous prévoyons sur la durée du mandat le réaménagement de certaines voies aujourd'hui en 2X2 voies au profit d'aménagement plus sécurisé pour les vélos, piétons et TEC. Notamment aux abords des intersections.

Action n°15

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Avec la nécessité de doter la police municipale de radar pour effectuer des contrôles

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Tous ces aménagements devront être intégrés dans le plan circulation et évalué par le comité de suivi.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Je pense que la problématique de la vitesse doit être vue au cas par cas avec même parfois des limitations changeant en fonction des conditions (exemple devant la sortie d'un lycée...)

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous généraliserons le 30 km/h dans les zones dangereuses et le 20km/h dans les vélos-rue, et les zones de rencontre. Nous

veillerons à ce que les limitations de vitesse soient effectives (contrôles ou implantations de chicanes /ralentisseurs)

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

D'ici 2025, l'ensemble des voies de circulation en zone urbaine seront limitées à 30 km/h.

Action n°16

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

En effet, il est fondamental de sécuriser les abords des écoles et de permettre à tous les enfants d'y aller en vélo en toute sécurité.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Cf. réponse question 8. Nous partageons l'objectif de séparer clairement les flux sur les axes urbains principaux de la ville et de constituer des rues apaisées sur les axes secondaires. Ce travail sera mené par étapes progressives au regard des priorités signalées par les usagers et les associations. Nous mettrons en place une accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires, et nous aménagerons des zones tampons sécurisées devant les entrées des écoles primaires.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous testerons l'aménagement de rues-écoles durant le mandat.

Action n°17

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Partout où c'est possible nous suspendrons la circulation automobile aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Ce sera fait en complément de l'action 16.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous mettrons en place une accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires, et nous aménagerons progressivement des zones tampons sécurisées devant les entrées des écoles primaires. De plus, parmi nos 16 tout premiers engagements exprimés au cours de cette campagne électorale, nous avons prévu de « créer des zones douces sécurisées à proximité des crèches, des écoles et des maisons de retraite ».

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Si cela est possible, nous expérimenterons sur Rennes la limitation de la circulation aux abords des écoles

Action n°18

Mener une réflexion sur la place du stationnement automobile en centre ville et dans les quartiers résidentiels pour libérer de l'espace et créer des aménagements cyclables sécurisés.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Nous voulons supprimer le parking Vilaine afin de rendre la place de la République complètement réservées aux mobilités douces et en transport en commun avec des pistes cyclables, espace piétons et voie de bus bien définies afin d'éviter les conflits d'usage. Pour les autres endroits, une réflexion aura lieu avec tous les acteurs concernés.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Il faut favoriser (en agissant sur les tarifs) le stationnement en parking construit. Mise en place de gratuité partielle avec un système 1 € dépensé dans un commerce de centre ville donne droit à une minute de stationnement gratuit dans un parking.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La politique de création de parkings relais hors rocade et l'ouverture de la ligne b du métro devraient permettre de réduire

significativement la présence des voitures dans la ville. Cela offrira la possibilité de libérer l'espace public indûment occupé par les automobilistes en mal de places de stationnement et, dans certains cas, des espaces de stationnement en surface. Dans la mesure des moyens disponibles, ces derniers espaces pourront être retraités pour servir les usages en lien avec les modes doux ou une pratique apaisée de la ville.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Si cela est possible, nous expérimenterons sur Rennes la limitation de la circulation aux abords des écoles

Action n°19

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous étendrons le stationnement payant aux abords des stations de métro. Nous créerons une tarification sociale pour les résidents.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

C'est une piste de réflexion à envisager quand les alternatives à la voiture seront mises en place, notamment la sécurisation des parcours vélo et le libre accès des transports en commun par la gratuité pour tous et le RER métropolitain.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Je suis favorable à l'incitatif pour le stationnement en parking construit mais défavorable au "punitif".

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Cette zone a déjà été largement étendue. Dans l'esprit du Roazhon Pacte, toute nouvelle extension sera réalisée en étroite concertation avec les riverains et les commerçants des zones concernées. Par ailleurs, nous travaillerons à l'implantation d'un minimum de services de proximité permettant aux riverains d'éviter des déplacements contraints en voiture.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous étendrons l'extension de zones de stationnement payant autour des stations de la ligne A et B du métro.

Action n°20

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Bien entendu ! Des parkings relais doivent être mis en place en dehors de la rocade et notamment près des haltes ferroviaires, (actuelles et nouvelles) des arrêts de bus ou des pistes cyclables.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Cf. réponses question 13 et 18 Nous sommes en phase avec cette proposition et nous nous engageons à améliorer la signalétique de l'offre de stationnement pour alléger le trafic en centre-ville.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Avec l'aménagement de nouveaux parcs-relais aux terminus de la ligne B du métro, aux abords d'autres stations et lors de l'extension du parc-relais de la Poterie, nous rendrons plus visible l'offre de stationnement aux portes de la ville afin de mieux orienter les automobilistes.

Action n°21

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de la Poterie avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous expérimenterons les box à vélo à proximité des pôles d'intermodalité (gares, métro, bus) et dans certains quartiers à la demande des habitant.e.s, des entreprises...

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Nous sommes favorables au développement des parkings vélo sécurisés et gratuits près de toutes les haltes ferroviaires. Celle de la Poterie n'est actuellement connectée à aucune station de métro, contrairement à celle de Pontchaillou. Cela permettrait à des usagers non rennais de prendre le train (le RER métropolitain à plus long terme) puis leur vélo pour circuler dans Rennes.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous étudierons cette proposition en lien avec les associations. Le site de la halte ferroviaire de la Poterie nécessite d'améliorer l'offre de stationnement vélo sécurisé. Tous les leviers de financements doivent être actionnés, y compris le programme Alvéole. Il nous paraît toutefois nécessaire d'élargir cette réflexion à d'autres sites que la halte ferroviaire de la Poterie.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous proposerons avec la SNCF l'aménagement de "vélo park" à proximité de la halte ferroviaire de la Poterie.

Action n°22

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous déploierons les stationnements vélo afin que chaque rue de Rennes dispose d'au moins 8 places (4 arceaux).

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, les parkings vélo doivent être adaptés, faciles d'utilisation et fréquents afin d'éviter le stationnement sauvage. Des parkings vélo bien situés (près des commerces, établissements culturels etc...) favorisent l'utilisation du vélo.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui, et la mise en place de ces arceaux fera parti du budget supplémentaire alloué pour l'usage du vélo.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La pratique quotidienne du vélo nécessite que les usagers puissent facilement déposer leur vélo avec l'assurance de le retrouver à leur retour. Dans le cadre du Roazhon pacte, nous identifierons les lieux prioritaires où devra être développée une offre de stationnement vélo sécurisé en collaboration avec les riverains. Cette offre pourra bien sûr comprendre des arceaux vélos normatifs. Nous renforcerons l'offre de stationnement de vélo (1 stationnement pour 15 habitants) et leur gratuité est, bien entendu, une évidence pour la Liste Révéler Rennes. En outre, nous favoriserons le marquage des vélos afin de réduire les vols. En effet, la répétition des vols dissuade l'usage du vélo. Au bout de 2 vols successifs, beaucoup de citoyens se retournent vers un autre mode de déplacement.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous poursuivrons le développement de l'offre de stationnement vélo et VAE en privilégiant les abris collectifs aux abords des gares et des stations de métro.

Action n°23

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, des espaces vélo sécurisés doivent être inclus dans les PDE des entreprises mais aussi dans les logements sociaux en concertation avec les bailleurs et associations de locataires. Beaucoup de personnes n'ont pas de vélo personnel car n'ayant pas de lieu suffisamment sécurisé elles craignent les vols. La question de la prise en compte par les assurances bailleur et locataire constitue un blocage essentiel.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La liste Révéler-Rennes est composée de 41 personnes pratiquant régulièrement le vélo. A cet égard, nous sommes conscients des difficultés rencontrées et sommes, de fait, très favorables à la création d'espaces vélos sécurisés. Nous mettrons à l'étude avec le concessionnaire des parcs publics la création d'espaces vélos dans ceux où cela n'existe pas déjà. Il y a une nécessité absolue à appliquer le PLUI et à accompagner davantage les usages si dans les prochaines années, le PLUI se révèle insuffisant.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous inciterons les opérateurs privés à aménager des solutions de stationnement vélo sécurisé pour le stationnement résidentiel ou le stationnement proche des entreprises, administrations ou les campus.

Action n°24

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous poursuivrons l'installation des stationnements vélo dans toutes les écoles avec le soutien du programme Alvéole.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Réflexion nécessaire sur la place des trottinettes dans les modes de déplacements

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Il existe actuellement quelques parkings vélo mais qui sont vite saturés dans les écoles publiques. Une consultation pourrait avoir lieu au sein des écoles afin d'en évaluer les besoins. En ce qui concerne les abords des collèges, les mêmes actions que 16 et 17 doivent être mises en place.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Les plus jeunes doivent être accompagnés et incités à la pratique des mobilités douces et actives. Nous mènerons des actions à destination des jeunes générations pour qu'elles adoptent la mobilité à vélo de manière durable, par la création des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics là où cela n'existe pas encore. Toutefois, la priorité reste de sécuriser les parcours afin que les parents puissent laisser sereinement leurs enfants prendre de bonnes habitudes et utiliser leur vélo. Pour autant, nous émettons des réserves sur la multiplication anarchique des trottinettes sur l'espace public.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous allons continuer le déploiement de locaux dédiés aux vélos/trottinettes dans les écoles et équipements publics. Concernant l'accessibilité cyclable des collèges, nous nous engageons à y travailler avec le Conseil départemental, en responsabilité sur les collèges.

Action n°25

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, cela permettra à la fois de sécuriser les piétons et d'avoir des stationnements vélos supplémentaires.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Dès le début du mandat quelques zones seront testées et une évaluation de leurs effets sera établie. Sur la base de cette évaluation, cette mesure pourra être étendue progressivement.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°26

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Le PLU oblige déjà mettre en place des locaux vélo, nous voulons renforcer cette obligation et surtout contrôler la qualité des aménagements prévus. Pour ce qui concerne les copropriétés, nous n'avons pas vocation à les subventionner mais souhaitons développer des box vélos sécurisés dans les quartiers.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Cf. commentaires action 23

Cette obligation doit être intégrée dans tous permis de construire. Même si c'est déjà en partie le cas, nous sommes quand même confrontés à un gros problème avec les assurances qui refusent d'indemniser lorsque des vols ont lieu dans les parties communes. Les vols n'étant pas toujours réalisés par des gens extérieurs aux copropriétés ou immeubles HLM.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Sauf erreur de notre part, l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires figure déjà au PLUI. Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de l'intégrer car il revient aux pouvoirs publics d'accompagner le développement de ces usages.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°27

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Une vraie réflexion à mener avec les professionnels sur les problématiques du dernier km pour les livraisons, de ce point de vue l'association Let's Go est à rencontrer.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Une action qui doit être faite en concertation avec les livreurs.ses à vélo et un circuit vélo cohérent afin de situer au mieux ces aires logistiques.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La logistique urbaine et celle du dernier kilomètre sont des sujets majeurs pour éviter la congestion urbaine et la pollution de l'air. Tous les dispositifs permettant d'optimiser ces livraisons seront mis à l'étude et expérimentés en lien avec l'U2P. Le vélo cargo en fait partie.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°28

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous déploierons une aide économique spécifique pour accompagner les entreprises désireuses de développer l'usage du vélo dans leur activité.

Concernant les particuliers, la location longue durée nous paraît être une solution plus pertinente.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Nous serions plutôt favorables d'aider financièrement des petits entrepreneurs et artisans tout en les accompagnant dans leur démarche.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Cette politique nécessite des moyens qui doivent être définis à l'échelle de la Métropole. Nous soutiendrons cette mesure dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PDU. Nous favoriserons l'usage du vélo auprès de nos étudiants en leur proposant une location longue durée de vélos à moindre coût.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous étudierons la possibilité de créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et les entrepreneurs locaux.

Action n°29

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Les 1.800 vélos électriques en location longue durée sont un vrai succès et les listes d'attente sont pleines. Une augmentation du nombre de vélos semble une évidence pour répondre à la demande. (2.000, 3.000 ou + ?) De plus, certains vélos spéciaux,, dont les vélos cargos peuvent également intéresser des familles en location longue durée, avant de procéder à l'acquisition et remplacer la 2ème voiture (ou la voiture principale). Les entreprises pourront également bénéficier de ces locations de vélos cargos, en longue durée pour essayer des nouveaux services et de nouvelles pratiques avec leurs salariés ...

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous sommes favorables à l'achat supplémentaire de vélos à assistance électrique et à l'achat de vélos cargo et de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite pour une mise en location auprès des particuliers. Pour les entreprises nous privilégions une aide à l'achat.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, nous sommes favorables à l'élargissement de l'offre de location de vélo avec une tarification solidaire.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui développement de la location longue durée de vélos électrique. Un effort doit être fait sur le budget vélo pour allouer rapidement des vélos supplémentaires. Un objectif à fin de mandat pourrait être que la liste d'attente soit vide.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous favoriserons l'usage du vélo auprès de nos étudiants en leur proposant une location longue durée de vélos à moindre coût. Les locations acquisitions de vélo électrique (VAE) pratiquées par la STAR seront maintenues. Elles pourront être amplifiées et diversifiées à l'occasion du renouvellement de l'actuelle délégation de service publique.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

2000 VAE seront mis à disposition chaque année. Nous mènerons une réflexion sur la location longue durée des vélos cargos pour les familles ou les entreprises.

Action n°30

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *Actuellement, la maison du vélo est consacrée uniquement aux seules activités de location Vélo STAR. Des synergies peuvent émerger en faisant cohabiter les activités de services et activités associatives autour du vélo, comme pratiqué dans d'autres métropoles (Caen, Bordeaux, etc.)*

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous renforcerons les moyens pour déployer les services de la Maison du Vélo dans tous les quartiers de Rennes et les communes de Rennes Métropole. Nous étudierons la transformation de la Maison du Vélo en Société Coopérative d'Intérêt Collectif permettant ainsi d'intégrer pleinement les associations et usagers à sa gouvernance.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

L'ébauche d'une telle structure est déjà en cours.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Bien entendu, la Maison du Vélo ne doit pas être seulement la vitrine d'une entreprise. Les associations doivent également y avoir leur place pour favoriser la coopération/des projets en commun entre les acteurs et la visibilité auprès du public. Nous pensons également que la notion de "maison du vélo" pourrait être déclinée dans les principaux quartiers afin de ne pas entretenir l'idée que la pratique du vélo ne concernerait que les habitant.e.s du centre.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La Maison du vélo doit absolument devenir un espace ouvert aux associations intégrant par exemple La Petite Rennes et Rayons d'actions. Ce lieu largement ouvert peut devenir un moteur d'acculturation à la pratique du vélo et offrir les services attendus par les cyclistes.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

La Maison du vélo s'installera à la gare de Rennes au printemps 2020. L'un de ses objectifs sera de renforcer les échanges avec les partenaires, notamment les associations et les usagers. Elle regroupera dans un même lieu de nombreux services ((location de vélo, apprentissage, "gravage", petite réparation, "vélothèque"...).

Action n°31

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, car actuellement ce programme n'est pas mis en place dans les écoles rennaises. L'enfant apprend à circuler à vélo grâce au bon vouloir de ses parents.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La responsabilisation des cyclistes commence dès le plus jeune âge. Nous mettrons en place un accompagnement des Rennaises et des Rennais pour qu'ils s'approprient la signalétique routière, notamment par des animations lors des journées sans vélo ou par des campagnes d'affichage.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°32

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

La Ville met à disposition des vélos dans le cadre de ses animations. Elle soutient également la vélo école Roazhon Mobility qui dispose de ses propres vélos.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Cela permettrait de favoriser l'action 31.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Dans un souci de mutualisation et d'implication des acteurs de terrain, nous proposons de favoriser l'achat de vélos auprès des acteurs associatifs pour qu'ils mènent des actions pédagogiques auprès des scolaires.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°33

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Les scolaires se rendent sur la Prévalaye dans le cadre de l'apprentissage à l'école. Pour l'apprentissage du public non scolaire, il existe une piste d'apprentissage dans le parc de Maurepas, nous envisagerons d'en créer une seconde dans le sud de Rennes.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, cela semble nécessaire. A mettre en place dans les différents quartiers.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui, cela peut être fait dans différents quartiers afin que chaque Rennais puissent, jeunes ou moins jeunes, avoir un accès à un apprentissage.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous pensons plutôt favoriser l'accompagnement sur des pistes cyclables existantes sur des créneaux spécifiques. Dans le cadre du Roazhon pacte, en lien avec les associations, nous identifierons ces lieux dans les différents quartiers.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Sur le modèle de celle que la municipalité a créée dans le parc de Bréquigny.

Action n°34

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Matthieu Theurier, Priscilla Zamord et la plupart de nos candidat.e.s sont des cyclistes du quotidien qui conserveront bien sûr leurs habitudes une fois élu.e.s.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

C'est déjà le cas de notre binôme de tête de liste et de nombreux candidat.e.s sur notre liste ! Ils/elles n'abandonneront évidemment pas ce mode de transport une fois élu.e.s !

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

La liste Révéler-Rennes comporte déjà 41 pratiquants réguliers de vélos y compris sa tête de liste Carole Gandon.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°35

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Une action qui devra être mise en place avec les agents de la ville et la formation nécessaire.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Après forcément un dialogue avec les syndicats des employés municipaux, car cela ne doit pas être vu par ces derniers comme une contrainte supplémentaire.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

C'est déjà le cas au sein des services mutualisés Ville Métropole. Nous sommes favorables au développement du vélo dans les services municipaux sous réserve des nécessités de service (police municipale) et sans contrainte imposée aux agents. Plus globalement nous accélérerons le verdissement de la flotte automobile de la collectivité, notamment dans le cadre de l'expérimentation de l'hydrogène.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

La ville de Rennes et la Métropole promeuvent déjà les déplacements professionnels. Pour les vélos-cargos, une étude détaillée est nécessaire.

Action n°36

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Nous pouvons soutenir les pédibus et vélobus, mais ils restent à l'initiative de parents bénévoles.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Certaines écoles ont voulu mettre en place des pédibus et on leur a répondu que les parents devaient les mettre en place. C'est une action qui demande un accompagnement et qui doit être promu dans toutes les écoles de Rennes par la municipalité.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous soutiendrons les initiatives des habitants qui pourront être prises en termes de pédibus et de vélobus en leur apportant conseil et soutien technique.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°37

Créer une "journée sans voiture". ou plusieurs dans l'année.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Si une telle action permet de communiquer, elle demande une mobilisation démesurée des agents de la Ville au regard de son impact réel. Nous préférons les actions de long terme qui réduisent la place de la voiture en ville et encouragent à se déplacer autrement.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Une par semestre : à la rentrée et au printemps.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui cela permettra d'inciter les rennais.e.s à changer de mode de transport.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Non, car je ne suis jamais pour le "répressif". De manière générale je suis favorable à inciter les automobilistes à ne pas utiliser leur voiture mais défavorable à des mesures contraignantes.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous poursuivrons l'opération cœur de ville en mode zen. Nous mettrons en place un accompagnement des Rennaises et des Rennais pour qu'ils s'approprient la signalétique routière notamment par des animations lors de ces journées. A l'instar de ce qui a été réalisé sur le périphérique parisien, une « nuit sans voiture » sur certains tronçons de la rocade pourra également être expérimentée.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous continuerons à organiser des journées sans voiture

Action n°38

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que les excès de vitesse beaucoup trop nombreux, notamment dans les rues et zones à 30 km/h.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

La verbalisation de ce type de comportements fera partie des missions de la Police municipale. Nous envisagerons l'acquisition de voitures de patrouille capables de verbaliser automatiquement les stationnements illicites.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

D'où la nécessité des radars évoquée ci-dessus.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Pour cette action, nous recruterons des agents de police municipale supplémentaires pour créer une police de l'environnement qui sera chargée de faire respecter le code de l'environnement (extinction des vitrines la nuit, dépôts sauvage d'ordure etc...) mais aussi la circulation des vélos.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Je suis favorable à la tolérance 0. Le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable fait partie des actes à réprimer systématiquement.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Le renfort de la sécurité passera en effet par un renfort des sanctions aux contrevenants : stationnement sur piste cyclable notamment. La police municipale et la brigade verte seront particulièrement missionnées pour informer les contrevenants et dans le cadre de la loi et de leurs prérogatives, sanctionner ces actes d'incivilité.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Action n°39

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Oui, un plan vélo doit s'accompagner d'une sensibilisation massive au code de la route spécifique au vélo. Trop de conflits sur la route résultent d'un manque d'infrastructures mais aussi de cette méconnaissance.

Objectif zéro mort: C'est l'objectif numéro 1 ! Plus jamais cela ! Toutes les mesures doivent être engagées au plus vite pour éviter de nouveaux drames. A ce propos, nous ne comprenons pas que le carrefour Rochester/Patton n'ait pas reçu une signalétique spécifique à la dangerosité évidente du "haricot" en plein dans l'axe des voies cyclables Rochester/Armorique. Une enquête n'interdit pas de signaler un danger. Il aurait dû générer une action dès le jour même.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Pas de commentaire

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous mettrons en place un plan de communication et des campagnes d'information sur les règles permettant d'améliorer la cohabitation entre les usagers de la route. Des associations pédagogiques développeront des actions d'éducation à destination des automobilistes, des chauffeurs de bus, des cyclistes : respect des aménagements cyclables, connaissance du code de la route à vélo. Chacun doit respecter sa place et ses obligations. Notre objectif pour une métropole cyclable est bien le « Zéro Mort » !

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous organiserons, en lien avec les associations des actions de communication et de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement.

Action n°40

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise. Les inciter également à remplacer leurs flottes de véhicules de service par des flottes de vélos électriques et/ou de vélos cargos. Les vélos cargos offrent effectivement une très grande souplesse de circulation et de rayonnement à l'échelle de la métropole. Ils peuvent aussi faire émerger la création de nouvelles prestations de services.

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Les agent.e.s de Rennes Métropole interviennent dans les entreprises pour accompagner la mise en place de PDE c'est de cette façon que nous accompagnons ces actions et non par le biais d'une subvention.

Nous mettrons néanmoins en œuvre une subvention spécifique pour l'achat de vélos et vélos cargo par les entreprises.

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Pas de commentaire

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

C'est une réflexion qui doit être globale et les entreprises doivent participer pleinement au plan vélo. Notre programme inclut également la création du FPRM (Fonds Public de Rennes Métropole) en charge de la transition écologique des filières sur le territoire, du développement des zones d'éco-activités et de la répartition des aides aux entreprises et aux start-up en fonction d'une grille globale RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Tout financement, direct ou indirect, de structures liées au développement des pôles d'activité et de compétitivité passerait donc par cet organisme public. Un comité citoyen d'évaluation, d'observation et de préconisation serait intégré à la structure et serait amené à se prononcer sur les moyens et les dotations versées. Parmi les nombreux éléments que pourrait contenir cette grille et qui serait à étayer par le comité citoyen : il y a favoriser la consommation locale, les circuits courts et le commerce équitable Nord/Nord; favoriser le bien-être et la santé au travail et oeuvrer à la réduction des déchets et des pollutions.

Sur les Plan de Déplacement d'Entreprise, Rennes en a très peu sur son territoire contrairement à Nantes. Les entreprises, notamment grandes, insistent beaucoup plus sur le covoiturage ou les transports en commun que sur le vélo. Leur réticence tient principalement sur les risques d'accidents de trajets et les mauvaises statistiques en matière d'accidents de travail. Le lien entre vélo et accidents prend là toute sa dimension. C'est pourquoi, notre action n°1 sera de sécuriser et de compléter, améliorer et créer des parcours vélo cohérents.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

Oui pour inciter les entreprises à organiser ce type d'action même si je ne suis pas forcément favorable à une incitation financière. Les entreprises peuvent (doivent) avoir conscience qu'inciter leurs employés à utiliser des vélos apportera des meilleures conditions de travail et donc il n'est, de mon point de vue, par forcément nécessaire d'y ajouter une incitation financière.

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Nous accompagnerons le déploiement du forfait de mobilité durable prévu par la loi d'orientation sur les mobilités et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2020. Dans la mesure où le PDU prévoit déjà que Rennes Métropole incite et soutienne la réalisation de PDE par les entreprises, nous étudierons la nécessité de renforcer ce soutien lors de l'évaluation à mi-parcours du PDU.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Pas de commentaire

Commentaires généraux

Matthieu Theurier (Choisir l'écologie pour Rennes)

Pas de commentaire

Jean-Claude Persigand (CHARLES COMPAGNON 2020 - LIBRES D'AGIR POUR RENNES !)

Dans notre programme qui entend prendre à bras le corps la question des mobilités nous entendons mettre à une juste place l'ensemble des modes de déplacement pour une ville apaisée. Nous avons affirmé la nécessité d'un plan vélo conséquent qui rejoint la plupart de vos analyses. Nous conduirons dès le début du mandat une révision complète du plan de circulation sans lequel la prise en compte des spécificités de chacun des modes de déplacement relèvera de bricolages. Nous souhaitons également l'extension du plateau piétonnier. Pour une ville qui respire, la limitation des flux automobiles s'impose mais nécessitera des aménagements conséquents hors rocadés.

Enora Le Pape (Rennes En Commun)

Bon pour la santé et l'environnement, rapide, apaisant, ce mode de déplacement doit être plébiscité par la puissance publique.

Emeric Salmon (Rassemblement pour Rennes)

J'ai très apprécié les différentes rencontres lors de votre AG et lors d'un rendez vous privée. L'association Rayons d'action est évidemment un acteur incontournable pour une municipalité dans la mise en place des solutions pour le monde cycliste à Rennes.

J'ai découvert par votre intermédiaire des solutions qui me semblent être tout à fait envisageable de mettre en place (les vélos rues, les parkings à vélos en gare,...).

Et même si il y a dans ce questionnaire quelques points sur lequel, comme je vous l'avais indiqué lors de notre rendez vous, je ne suis pas en accord, la grande partie de vos propositions à mon approbation.

Emeric Salmon

Alain Duval (Révéler-Rennes)

Dans un article paru dans Ouest-France le 27 juin 2018, Greenpeace dressait un constat accablant : à Rennes « il n'y a même pas d'engagement à mettre en place une zone à circulation restreinte, dont seraient exclus les véhicules les plus polluants. En parallèle, il reste beaucoup à faire pour faciliter la transition vers d'autres formes de mobilité, en particulier le vélo. » De plus, l'actualité récente dans notre ville a malheureusement été dramatique : la mort brutale de cyclistes doit nous faire réagir. La Liste Révéler Rennes porte une exigence (Zéro mort à vélo!) et une ambition (Faire de Rennes, enfin, une ville du vélo). Nous en avons la capacité et les moyens ; il nous faut une volonté politique résolue.

Nathalie Appéré (Pour Rennes avec Nathalie Appéré)

Nous souhaitons faire de Rennes une ville 100% cyclable en déployant un réseau express vélo de plus de 100 Km dans le reste de la Métropole. Ce "REV" rejoindra le maillage des 500 km définis dans le cadre du schéma directeur vélo afin de contribuer à l'amélioration de la continuité des aménagements et la sécurité de tous les cyclistes.